



GOLF DU CHATEAU DE CHEVERNY

Abonnements 2019	Solde avant le : 30 avril 2019	Par virement ou chèque <i>Sur la base de 10 mensualités Jusqu'au 30 octobre 2019</i>
« Temps plein 18 trous » Découvrez vos privilèges*	Individuel : 1 310 € Conjoint : 1 010 €	135 € 105 €
Semainier <i>Hors week end & jours fériés</i>	Individuel : 1 110 € Conjoint : 910 €	115 € 95 €
Senior 9 trous <i>Joueur né avant le 31/12/1943</i>	1 110 €	115 €
Joueur – 45 ans <i>Né après le 01/01/1974</i>	1 010 €	105 €
Résident étranger <i>Justifiant d'une adresse principale hors territoire français</i>	Individuel : 910 € Conjoint : 810 €	Solde au 30 juin 2019
Famille <i>Réservé aux 2 parents d'un enfant licencié à l'école de golf</i>	Individuel : 910 € Conjoint : 810 €	95 € 85 €
Junior & étudiant – 25 ans <i>Sur justificatif Né après le 01/01/1994</i>	400 €	–
Nouvel abonné <i>ou souscription antérieure à 2014</i>	1 010 €	105 €
Parcours initiatique	200 €	–

Toute cotisation est due pour 12 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 1^{er} parcours joué entraînera l'acquittement d'un green-fee ou de la souscription de l'abonnement.

L'abonnement ne comprend ni la licence ni l'adhésion à l'association sportive.

Le règlement intérieur du club est disponible au secrétariat. Chaque membre s'engage à le respecter. Le club se réserve le droit de fermer le parcours occasionnellement pour accueillir des compétitions (privées ou fédérales). Le 1^{er} versement de la cotisation entraîne automatiquement l'acceptation de ces conditions.

Pour tous les règlements échelonnés (jusqu'à 10 mensualités) :

- pour les virements, merci de vous adresser à l'accueil qui vous remettra les documents nécessaires
- ou nous vous demandons de bien vouloir déposer les 10 chèques correspondant au montant total de la cotisation le jour de votre souscription, le dernier chèque sera encaissé au 30 octobre 2019.

LES PRIVILEGES réservés à la cotisation « temps plein 18 trous » :

- Des green-fees pour vos invités offerts au solde de votre cotisation.

Solde de la cotisation	Avant le 15 décembre 2018	Avant le 15 janvier 2019	Avant le 30 avril 2019	Au-delà
Abonné individuel	4	3	2	1
Abonnés couple	6	5	3	2

OU

- Jusqu'à 10 cartes de practice offertes au solde de votre cotisation

Solde de la cotisation	Avant le 15 décembre 2018	Avant le 15 janvier 2019	Avant le 30 avril 2019	Au-delà
Abonné individuel	5	4	2	1
Abonnés couple	10	8	4	2

LES AVANTAGES

1. Votre carte Golfy Indigo offerte *hors junior et étudiant et parcours initiatique*. Chaque membre « 18 trous » se verra remettre ou renouveler la carte Golfy Indigo (d'une valeur de 114 €) ou aura la possibilité d'acquérir la carte Golfy Platine pour 71 € (valeur réelle 185 €) et vous permettra de bénéficier d'avantages dans le réseau (remises green-fees, cadeaux...). Une garantie est incluse : elle vous permet en cas d'incapacité physique ou mutation, ou perte d'emploi... d'être remboursé au prorata de votre cotisation à partir d'une carence minimale de 45 jours (*se reporter au tableau des garanties et conditions*).
2. Vous bénéficiez d'une remise pour le parrainage d'un nouvel abonné « plein temps » qui se présente initialement de votre part, sur votre cotisation 2019 : 150 € pour 1 filleul puis 250 € pour 2 filleuls (jusqu'à 300 € de remise accordée sur une cotisation couple pour 3 filleuls).
3. L'utilisation du compte consommation. Versez une somme sur ce compte sur lequel vos consommations, bar, restaurant et proshop pourront être débitées en contrepartie d'une signature. Le compte débiteur n'est pas autorisé.
4. Les chariots à main sont à votre disposition gracieusement.
5. Vous bénéficiez de tarifs privilégiés sur les cartes de practice, la location de voiturettes.
6. Vous avez accès à la piscine librement.

LES OPTIONS FACULTATIVES : sous réserve de disponibilités

<i>Emplacement chariot manuel, côté piscine</i>	80 €
<i>Emplacement chariot manuel, proche départ du 1</i>	50 €
<i>Emplacement chariot électrique, côté piscine</i>	135 €
<i>Emplacement chariot électrique, proche départ du 1</i>	90 €
<i>Casier vestiaire</i>	70 €
<i>Contrat nominatif annuel « voiturette »</i>	600€

LICENCE 2019 ET ASSOCIATION SPORTIVE

Licence fédérale française de golf : 54 € renouvellement ou création à partir du 1^{er} décembre 2018

Adhésion à l'Association Sportive : 35 €

(Chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Golf du Château de Cheverny)

La licence FFGOLF comprend :

1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il s'agit d'une obligation fédérale en application du Code du Sport (article L321-1). Elle vise à couvrir les accidents corporels ou matériels que vous pourriez causer à des tiers dans le cadre de votre pratique du golf en France ou à l'étranger.

2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Cette assurance facultative vise à vous indemniser des dommages corporels que vous pourriez subir à la suite d'un accident dont vous seriez victime sans tiers responsable identifié ou si vous vous blessiez seul.

3. ASSURANCE ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Cette assurance facultative vise à couvrir vos frais d'assistance et de rapatriement en cas d'accident sur un parcours de golf en France et à l'étranger.